

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 AVRIL 2006**  
tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Michel KARR

\*\*\*\*\*

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
		P.	DE CANDOLLE	" "
		F.	FLORINETTI	" "
		L.	ISCHI	" "
		J.-M.	KARR	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		Ch.	RIESEN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	M.	ROTSCHY	Conseillère municipale
		G.	SALERNO	" "
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	M.	C.	RIVOIRE	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND
				Secrétaire général
Excusés :	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		M.	PICCOT	" "
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
Public :	1 personne			

Procès-verbal : Nathalie BOVY / Eliane MONNIN

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2006 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
  - 4.1 Désignation de 71 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007;
  - 4.2 Centre sportif Sous-Moulin – investissements 2006 : vote du crédit et financement;
  - 4.3 Statut du personnel - modifications : adoption -
- 5) Présentation des comptes 2005 de la commune -
- 6) Présentation des comptes 2005 et du rapport d'activité de la Fondation communale pour l'année 2005 -
- 7) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 9) Naturalisations.

\*\*\*\*\*

M. Karr, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.30.

### **1) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2006**

M. Pralong observe que, de manière générale, lorsque les uns et les autres sont amenés à s'exprimer dans cette enceinte, il en ressort une synthèse. Or, il constate que lorsque le groupe des Verts s'exprime, on retrouve la totalité de ce qui a été dit inscrite au procès-verbal. La première question posée est de savoir si l'auteur du procès-verbal, aidé par l'administration municipale, procède à une lecture extrêmement attentive des notes et à une correction liée à l'enregistrement ou s'il reçoit, de la part du groupe des Verts, le texte de l'intervention soigneusement rédigé. Si tel est le cas, à savoir que chaque intervention est remise au procès-verbaliste, on peut s'abstenir de faire appel à ses services et se contenter de transmettre les interventions écrites à l'administration communale. La deuxième question posée est de savoir si le document remis au procès-verbaliste reprend fidèlement l'intervention qui a été faite dans cette enceinte. Pour sa part, il ne peut pas en juger dans la mesure où il lui est impossible de se souvenir de tout ce qui a été exactement dit. En conséquence, il estime qu'il y a là, soit erreur manifeste, soit inégalité de traitement.

M. Pralong demande qu'à l'avenir, les interventions remises au procès-verbaliste le soient au minimum avant la séance afin de pouvoir vérifier que les propos tenus en

.../...

séance sont les mêmes. De toute manière, ce mode de faire ne correspond pas à une prise de notes faite en séance qui doit ensuite être rédigée en procès-verbal.

L'intervention de M. Pralong est saluée par des applaudissements.

M. Riesen approuve les propos de M. Pralong. Il tient cependant à préciser que "l'avantage" concédé au groupe des Verts lors de la dernière séance, l'a été également à Monsieur le Maire, voire à d'autres groupes, puisqu'à chaque fois qu'un document écrit est lu en séance, il est retranscrit dans son entier. On peut en effet discuter de ce mode de faire afin de décider si c'est véritablement utile.

Mme Sobanek souligne que le groupe Socialiste n'a pas eu droit à ce traitement de faveur. Elle est donc d'accord pour dire qu'il y a inégalité de traitement.

M. De Candolle estime également qu'il est parfaitement légitime de soulever ce point. Dernièrement, en politique fédérale, il y a eu un cas de ce genre. M. Blocher a prononcé des paroles qui ne figuraient pas dans le texte écrit qui a été publié. M. Pralong a donc raison. Il faudrait au moins que les membres du Conseil municipal aient le texte sous les yeux pour pouvoir suivre sa lecture et vérifier que les termes sont les mêmes.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le procès-verbal :

- Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2006 est adopté par 14 voix pour et 5 abstentions.

## 2) Communications du Bureau

### *Réception des procès-verbaux de commissions*

Le Président soulève une question de principe relative à la réception impérative par les conseillers municipaux, avant les séances du Conseil municipal, des procès-verbaux relatifs aux objets mis à l'ordre du jour, c'est-à-dire les procès-verbaux de commissions. La pratique a été établie au sein du Bureau, depuis de nombreuses années, à savoir de pouvoir disposer, dans la mesure du possible, lors de la délibération sur un sujet, d'un procès-verbal déjà approuvé et donnant un reflet exact ou du moins reconnu par la majorité des commissaires de la teneur des débats. Si ce n'est matériellement pas possible, et par exception, on peut admettre que les procès-verbaux non approuvés servent de base à la décision. C'est une règle qui a été rappelée un certain nombre de fois.

M. C. Rivoire rappelle que les procès-verbaux que le Bureau reçoit ne sont en général pas approuvés pour la simple raison qu'il faut attendre la tenue de la commission suivante qui a souvent lieu après une séance du Conseil municipal.

Le Président estime néanmoins qu'il conviendrait de planifier les séances de commissions de manière à ce que les décisions prises soient approuvées avant la prochaine séance du Conseil municipal. Ceci signifie qu'il faudrait moins travailler dans l'urgence, demande qui a déjà été formulée par ailleurs. Cette règle connaîtra des exceptions car il est parfois matériellement impossible de se réunir.

La séance est interrompue quelques minutes, le temps de féliciter M. Emile Biedermann, conseiller administratif, à l'occasion de l'ouverture de sa quarantième année d'activité au sein des institutions communales.

### **3) Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, maire.

**M. C. Rivoire informe**

concernant la circulation,

- que, dans le cadre d'une analyse des diverses zones de stationnement sises sur territoire communal, M. Rizzi, responsable des agents de sécurité municipale, a établi une liste exhaustive desdites places de stationnement. Son rapport précise que la commune dispose de 1348 places. Les places à durée illimitée représentent le 80%; les places en zone bleue, le 14%; les zones de 3 à 15 heures, le 6%. Il n'y a plus de places payantes. La dernière zone à horodateur sur la place des Bougeries a été transformée en zone 15 heures. Ce dossier sera transmis aux membres de la commission Aménagement-circulation-transports;
- que, suite à la conclusion d'un récent rapport d'étude relatif à la problématique du stationnement dans la commune de Chêne-Bourg, recommandant de compléter ladite étude au niveau des transferts sur les communes voisines, le Conseil administratif a pris contact avec le bureau Urbaplan afin d'examiner le stationnement en limite de frontière avec Chêne-Bourg;
- que les derniers contrôles de vitesse entrepris au chemin Naville ont révélé que la vitesse moyenne des automobilistes s'élevait à 49km/h., soit 1km/h. en dessous de la limite autorisée;
- que, pour la prochaine séance de la commission Aménagement-circulation-transports, provisoirement prévue le 1<sup>er</sup> mai, le Conseil administratif recommande de recevoir un représentant de l'Office cantonal de la mobilité afin que les commissaires puissent comprendre la complexité des procédures relatives aux zones de stationnement.

concernant l'aménagement,

- que les conseillers municipaux pourront prochainement prendre connaissance, dans la Feuille d'Avis Officielle, d'une demande de renseignements relative à la construction de 178 logements sur l'ancienne parcelle propriété de l'UBS au chemin

de la Gradelle. Il s'agit d'un dossier qui vient de parvenir en mairie et qui sera, dès que possible, présenté aux membres de la commission Aménagement-circulation- transports.

concernant la sécurité,

- que, suite à une recrudescence des incivilités et des dégradations, le Conseil administratif a décidé de revoir et d'intensifier le nombre de rondes de surveillance sur le territoire communal. Pour ce faire, 5 sociétés ont été contactées, dont les 2 mieux disantes seront approchées afin de préciser plus en détail le parcours desdites rondes de surveillance;
- que, dans la nuit du vendredi 31 mars au samedi 1<sup>er</sup> avril, des inconnus ont intentionnellement mis le feu à deux scooters devant l'école enfantine de la Gradelle. Le Conseil administratif ainsi que le personnel communal aidé par des entreprises de nettoyage ont réagi immédiatement afin de remettre en état les locaux endommagés par le sinistre. Le corps enseignant et les élèves retrouveront leurs classes lundi après réception d'une autorisation en bonne et due forme du service d'hygiène de rouvrir lesdites classes;
- que, par ailleurs, une nouvelle convention, relative à la coopération des services de sécurité municipale des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, dans le secteur du Centre sportif Sous-Moulin, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2006.

concernant les archives,

- qu'à la suite d'une visite en date du 27 février 2006 de M. Jacques Barrelet, archiviste d'état adjoint, le Conseil administratif a décidé de faire procéder à un tri des archives intermédiaires situées au sous-sol de la mairie et à un nouvel inventaire des archives situées au sous-sol de l'école primaire de la Gradelle.

Il est également envisagé de procéder à un inventaire des archives plus anciennes puis de rapatrier ces divers fonds dans un local sûr proche de la mairie. En parallèle, il sera examiné dans quelle mesure un ou une stagiaire du département information documentaire de la Haute Ecole de Gestion pourrait procéder à un inventaire iconographique des œuvres du Fonds de décoration.

Puis, M. C. Rivoire précise qu'un document d'information, édité par l'Association des communes genevoises, et destiné aux citoyens étrangers majeurs domiciliés légalement en Suisse depuis plus de 8 ans et pouvant voter dans les communes genevoises où ils résident dans le cadre des objets communaux et élections communales, fera très prochainement l'envoi d'un tous-ménages.

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz a le grand plaisir de faire découvrir aux conseillers municipaux un tableau du peintre Walter Uhl, intitulé "L'Epave", que la commune vient de recevoir en donation de M. et Mme Bouchard.

Ces derniers, habitants de Chêne-Bougeries, ont beaucoup œuvré pour faire découvrir ce peintre, notamment par l'intermédiaire de leurs connaissances : André Watteau, petit-fils du peintre, directeur de la galerie Paul Ambroise à Paris et M. et Mme Audergon de la galerie du Vieux-Chêne, qui organisa trois expositions de Walter Uhl, en 1981, 1984 et 1985.

Walter Uhl, d'origine autrichienne, élève de Kandinsky à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, a découvert le Sahara en s'engageant dans la légion étrangère pour ne pas devenir allemand au moment de l'Anschluss. Le désert est une des thématiques récurrentes de son œuvre, ainsi que le théâtre et le temps qui passe. Claude Richoz, chroniqueur artistique au journal *La Suisse*, lui a consacré un très beau livre "Walter Uhl ou le rêve capturé", édité par les Editions du Vieux-Chêne et préfacé par Maurice Denuzière.

Le Conseil administratif a reçu M. et Mme Bouchard, le mardi 4 avril, pour leur exprimer sa reconnaissance pour ce don qui enrichit le fonds de décoration communal.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite que la remise du Mérite chênois, le mardi 28 mars, fut une cérémonie émouvante toute dominée par l'extraordinaire personnalité de la Méritante : Mme Alba Viotto. C'est elle qui a accueilli personnellement ses invités, de tous horizons ethniques ou sociaux; remercié, souvent avec humour dans son allocution, l'honneur que lui faisait la ville de Chêne-Bougeries. A noter la présence de Mme Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, invitée par Mme Viotto. Les discours ont été nombreux et tous empreints d'une grande humanité, qualité prédominante de Mme Viotto. Après ceux des élus, ce fut le témoignage de trois personnes qui connaissaient bien Mme Viotto pour avoir travaillé ou collaboré avec elle : M. Jean-Claude Jaquet, ancien collègue à Belle-Idée, a rapporté comment, avec peu de moyens financiers et de pouvoir mais grâce à son ingéniosité, elle avait pu mettre sur pied une école d'infirmières psychiatriques digne de ce nom et humaniser les soins aux malades; M. Daniel Bolomey, Secrétaire général d'Amnesty International, a plus particulièrement parlé de la volonté sans faille et du courage de Mme Viotto, alors que Mme Perpetue Nshimirimana, lauréate du Prix "Femmes exilées, femmes engagées" 2005, est venue parler de la symbolique de ce prix mettant en valeur le courage de femmes qui, malgré l'exil, se sont engagées dans des causes humanitaires.

Après le temps de parole, tous les participants ont été conviés par Marina Pittau à un voyage en Italie, par le chant, le premier interprété étant du Piémont en l'honneur des origines de Mme Viotto.

Mme Grandjean-Kyburz informe

- que les conseillers municipaux vont recevoir dans le courant de la semaine prochaine l'invitation à assister au concert de Vincent Thévenaz & Cie, organisé le 25 avril 2006 à la salle communale Jean-Jacques Gautier avec le jeune Arsène Liechti. La commission Culture, fidèle à l'un des trois piliers de sa politique culturelle qui est de promouvoir les jeunes talents, a décidé de soutenir ce concert en octroyant la gratuité de la salle communale et en participant à sa publicité. Les musiciens qui entoureront Vincent Thévenaz et Arsène Liechti, sont des élèves confirmés du Conservatoire, certains étant originaires des Trois-Chêne.

.../...

Le concert aura lieu dans la petite salle communale. Au programme : Le Carnaval des Animaux, de Camille Saint-Saens, "une grande fantaisie zoologique pour deux pianos, quintette à cordes, flûte, clarinette, percussion et récitant". Cette soirée sera certainement très agréable et elle invite chacun à venir applaudir ces jeunes virtuoses et à en parler autour de lui;

- que le Conseil administratif a décidé de participer à l'opération "Chéquier culture" de la Ville de Genève à laquelle a souscrit l'Association des communes genevoises. La commune a donc acheté 50 chéquiers, au prix préférentiel de CHF 50.-- l'un, représentant chacun 6 bons de CHF 10.-- que les bénéficiaires peuvent utiliser en réduction du prix d'une place de théâtre, concert ou cinéma. Ces chéquiers seront distribués, sur présentation de justificatifs, aux personnes entre 26 et 64 ans, bénéficiaires de subsides d'assurance maladie. Une annonce paraîtra pour informer les communiers dans le Chênois du mois de mai; un encart sera également publié sur le site Internet communal;
- que le chapiteau du Cirquenchêne sera installé à partir du samedi 6 mai 2006 dans l'enceinte de la propriété Grange-Canard sise au 22 chemin de Grange-Canal, rendant ainsi aux sportifs le terrain jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs. L'installation d'une barrière à 4m en retrait de celle délimitant actuellement ladite propriété contribuera à renforcer la sécurité des élèves de la maison Boissonnas ainsi que des usagers. Un tous-ménages précisant les dates d'installation de Cirquenchêne ainsi que les diverses activités et ateliers proposés sera envoyé dans les prochains jours à l'ensemble des riverains du secteur. Cette information sera également reprise dans la prochaine édition du Journal Le Chênois et fera l'objet d'une publication sur le site Internet communal.

Mme Grandjean-Kyburz précise ensuite que le comité de pilotage des travailleurs sociaux hors-murs des Trois-Chêne s'est réuni en séance le 5 avril 2006. Quatre candidats ont été entendus pour le poste de troisième travailleur social hors-murs à un taux d'activité de 75%. Une femme a d'ores et déjà été retenue, Mme Sandrine Queiroga, actuellement domiciliée en France et éducatrice de rue dans des quartiers très chauds. Cette dernière est extrêmement dynamique et possède notamment une maîtrise en psychologie. Le comité espère qu'elle pourra entrer en fonction avant l'été. Mme Grandjean-Kyburz espère pour sa part compter sur sa présence ainsi que sur celle des deux autres travailleurs sociaux lors de la prochaine séance de la commission sociale.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que le Conseil municipal a voté le 17 février 2005 un crédit d'investissement de CHF 900'000.-- pour l'acquisition de la parcelle n° 1656 et de l'ancien bâtiment appartenant à l'Eglise Nationale Protestante au 4 chemin de l'Etrier, à la Gradelle.

Comme évoqué lors de l'exposé des motifs, l'intention pour ce site est de compléter les structures d'accueil intergénérationnelles par une mise aux normes de la garderie Le Petit-Manège, ceci en synergie avec le CRL existant.

Un avant-projet avant tout fonctionnel a été élaboré avec le bureau d'architecte De Giuli et Portier. Ce dossier a reçu l'aval de la commission Ecoles et institutions pour la jeunesse, le 4 avril dernier pour la partie programmation des locaux.

.../...

Avant d'être présenté à la commission Bâtiments-constructions et à celle des Finances, ce projet doit au préalable faire l'objet d'une demande de renseignements au DCTI, cette démarche visant à lever toutes les inconnues dans un contexte très compliqué du point de vue des droits à bâtir et des multiples servitudes grevant les parcelles au centre du quartier. Les conseillers municipaux ne doivent donc pas être surpris de voir apparaître au pilier public cette demande de renseignements qui devrait assurer la faisabilité de ce projet.

Par ailleurs, les grandes lignes dudit projet ont été dévoilées récemment lors d'une Assemblée générale des locataires de la Gradelle convoquée par la Régie Brun.

Mme Grandjean-Kyburz annonce également

- que la prochaine réunion du groupe "Responsabilités citoyennes" est agendée au 25 avril. Le groupe se penchera sur l'organisation d'un "Forum citoyen", à l'automne prochain;
- que le Conseil administratif a décidé de subventionner à hauteur de CHF 5'000.-- le tournage d'un film documentaire intitulé "Trop nul, la violence !" réalisé par l'association Naska Film, estimant que ce dernier pourrait s'insérer dans le cadre d'un projet de lutte contre les incivilités et la promotion du respect.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

- que 500 autocollants "compost" et "déchets organiques" ont été imprimés et seront remis aux utilisateurs dans le cadre d'une collecte sélective des déchets compostables, désormais séparés en déchets de jardin et déchets de cuisine. La mise en place de cette collecte sélective a fait l'objet d'une annonce dans la dernière édition du Journal Le Chênois et figure bien évidemment sur le site Internet communal;
- qu'en guise de prémisses à la mise en œuvre progressive de divers aménagements paysagers, les conseillers municipaux pourront découvrir, dès la semaine prochaine, une installation florale éphémère sur l'esplanade et dans la surface d'accueil de la mairie. Cette dernière est en cours de réalisation par l'équipe de collaborateurs des Parcs et Promenades;
- que, sur la base des conclusions d'un rapport intitulé "Signature Chêne-Bougeries" établi par M. Junod de l'atelier la Touche Verte, le Conseil administratif projette :
  - . dans le périmètre de la mairie, de reprendre l'aménagement des parcs Sismondi et Stagni en visant à créer par un chemin paysager un lien plus fort entre ces parcs. Par ailleurs, les alentours de la salle communale Jean-Jacques Gautier seront entièrement réaménagés. A titre d'exemple, la berme sise en front de la route du Vallon sera modifiée, les massifs plantés devant la salle ainsi qu'à l'arrière côté parking vert seront supprimés;
  - . concernant les abords de routes et giratoires, de mettre en place, partout où cela est possible, une surface en gravier-gazon. Par ailleurs, il est également projeté de planter un maillage d'arbustes colorés en lieu et place de massifs ornant actuellement certains bermes et giratoires. Pour ces derniers, des aménagements de

.../...

type minéral seront privilégiés. En conséquence, le rythme des tontes sera progressivement revu. A titre d'exemple, et pour ce qui concerne les parcs Sismondi et Stagni, leurs abords feront l'objet d'un entretien différencié privilégiant la mise en place de cultures en prairie colorées. En contraste, leur partie centrale destinée à l'agrément du public fera l'objet d'un entretien de type intensif.

M. Biedermann précise ensuite que le Conseil intercommunal n'a pas été en mesure d'approuver les comptes 2005 du Centre Sportif Sous-Moulin, lors de sa séance du 22 mars, faute de quorum. En conséquence, une séance extraordinaire du Conseil intercommunal a eu lieu hier soir, 5 avril 2005. Ces comptes 2005 seront présentés prochainement aux membres des commissions Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention et Finances.

#### 4) Propositions du Conseil administratif

##### 4.1 Désignation de 71 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007

M. C. Rivoire souligne que le Conseil administratif a choisi comme d'habitude, de manière aléatoire, une série de citoyens pouvant répondre en qualité de jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007. Ce sont des personnes âgées entre 25 et 60 ans. Le choix s'est porté sur des personnes de sexe masculin et féminin, habitant dans tous les secteurs de la commune. Rien de particulier à ajouter, sinon de demander au Conseil municipal d'accepter ladite liste.

Le Président ouvre la discussion sans soulever de questions particulières.

Le Président donne lecture de la délibération.

#### DESIGNATION DE 71 JURES AUPRES DES TRIBUNAUX POUR L'ANNEE 2007

Vu la lettre circulaire du Département des Institutions - Service des votations et élections du 3 mars 2006 et conformément à l'art. 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 (E 2 05) -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

ARRETE comme suit la liste des jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007 :

COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES

JURES DES TRIBUNAUX 2007

##### Chêne-Bougeries I - Hommes

679.74.292.00	NEUHAUS	Olivier	Etudiant	30.06.1974
680.78.334.03	NICOLET	David	Mécanicien	03.08.1978

.../...

685.68.464.05	NORRI	Mohamed	Peintre en bâtiment	02.12.1968
690.70.453.05	OBERSON	Pascal	Technicien	22.11.1970
692.57.310.03	OCHSNER	Michel	Juriste	10.07.1957
696.54.207.01	OPPLIGER	Hans	Imprimeur	07.04.1954
701.79.303.08	PALACIO	Alvaro	Sans profession	03.07.1979
702.70.488.08	PAPILLOUD	Sylvain	Comptable	26.12.1970
704.60.193.04	PAVANELLO	Andréa	Consultant informat	31.03.1960
706.56.159.02	PENET	Yves	Photographe	28.02.1956
716.65.236.00	PIERVITTORI	Flavio	Musicien	05.05.1965
724.77.277.06	QUINODOZ	Alexandre	Opérateur	15.06.1977
726.56.126.06	RAMAZZINA	Pierantonio	Dessinateur du génie	26.01.1956
737.67.201.06	RESPLENDINO	Stéphane	Fonctionnaire	01.04.1967
751.54.174.05	ROCHAT	David	Ebéniste	12.03.1954
764.79.455.08	ROULIN	Florent	Etudiant	24.11.1979
777.60.271.08	SANCHEZ VIANA	Pedro	Chauffeur	09.06.1960
779.58.530.01	SAVARY	Pierre	Diététicien	30.01.1958
845.62.210.00	SCHWEBLIN	Axel	Employé commerce	10.04.1962
790.59.316.06	SKALLI	Ali	Ingénieur	16.07.1959
853.67.119.03	STANCHERIS	Alain	Maçon	19.01.1967
875.66.109.03	TAMMAN	Joseph	Administrateur	09.01.1966
881.71.305.01	THEVENIN	Laurent	Psychologue	05.07.1971
914.61.409.01	VIONNET	Jean-Yves	Styliste en horlogerie	09.10.1961
973.78.411.01	WYSS	Julien	Horticulteur	11.10.1978
989.55.380.08	ZOCCHETTI	Mario	Informaticien	18.09.1955

### Chêne-Bougeries I - Femmes

676.72.743.09	NAWRATIL	Fabienne	Ouvrière sur cadrans	12.08.1972
680.49.603.07	NICOLET	Liliane	Maquettiste	03.04.1949
687.60.604.08	NUNEZ WENDERDEL BEN-AMOR	Ximena	Conseillère personnel	04.04.1960
422.54.550.02	ORTIZ	Annick	Employée de banque	19.02.1954
700.70.573.04	PACHE	Anouk	Assistante	11.03.1970
356.58.814.09	PEDRAZZINI-FRANZONI	Isabella	Economiste	14.10.1958
723.68.769.04	PUTALLAZ-HADIDI	Sue	Directrice générale	07.09.1968
727.53.587.08	RAPP	Daisy	Esthéticienne	25.03.1953
738.65.823.13	REY-PFISTER	Corinne	Infirmière	23.10.1965
489.64.662.03	RIS-HUGUENIN	Nathalie	Graphiste	31.05.1964
777.53.761.09	SANCHEZ	Jacoba	Courtepointière	30.08.1953
810.68.560.02	SCHEIDECKER	Corinne	Stagiaire avocate	29.02.1968
787.74.535.07	SIERRA	Marie-Noëlle	Physiothérapeute	04.02.1974
798.80.851.08	SUTER	Véroniqu	Etudiante	20.11.1980
877.59.614.07	TATSIS	Hélène	Employée	14.04.1959
131.71.864.08	THOMMEN-BALLY	Joëlle	Institutrice	02.12.1971
393.63.546.01	TOLEDANO GHATTAS	Carla	Agente commerciale	14.02.1963
363.57.890.09	UDRY-FRIEDRICH	Françoise	Secrétaire	28.12.1957
421.65.542.01	VALLOTTON-GUISOLAN	Michèle	Laborantine	11.02.1965
916.80.570.05	VOGEL	Alexandra	Employée commerce	08.03.1980
924.62.826.14	VUFFRAY-GROS	Montserrat	Pédicure	26.10.1962
198.53.887.05	WALLIS de VRIES BOURQUIN	Wilhelmina	Psychomotricienne	25.12.1953
333.66.891.03	WEBER-FAVRE	Sylvie	Assistante médicale	29.12.1966

.../...

256.60.680.04	WOLFER-CASTILLO	Nery	Etudiante	18.06.1960
555.57.571.09	ZOSO	Anne-Marie Employée commerce 09.03.1957		

### Chêne-Bougeries II - Hommes

680.80.210.03	NICOD	Mathieu	Etudiant	10.04.1980
697.64.354.09	OSSENT	Daniel	Employé de banque	23.08.1964
703.60.106.01	PASCHE	Christophe	Commerçant	06.01.1960
706.50.143.05	PELLATON	Denis	Employé de bureau	12.02.1950
717.58.154.01	PIGNOLO	Auguste	Entrepreneur	23.02.1958
724.67.233.08	QUAST	Christopher	Consultant	02.05.1967
726.60.104.05	RAMON	Vincente-Jose	Courtier en bourse	04.01.1960
741.51.228.07	RICHARD	Daniel Louis	Employé transmission	28.04.1951
775.55.101.01	SABA	Jacques	Economiste	01.01.1955
888.80.461.01	TONASCIA	Quentin	Contrôleur du trafic	30.11.1980

### Chêne-Bougeries II - Femmes

680.55.670.05	NICOD DE BELLEFROID	Nathalie	Ergothérapeute	08.06.1955
103.63.626.06	ODIER-ADES	Rosemary	Sans profession	26.04.1963
717.68.551.04	PIGUET	Nathalie	Sage-femme	20.02.1968
725.57.803.06	RADEFF PREVOST	Elisabeth	Enseignante	03.10.1957
751.78.747.06	ROCH	Michelle	Nutritionniste	16.08.1978
777.71.724.03	SAMAWI	Rana	Coordinatrice logist.	24.07.1971
798.52.581.09	SUTER	Germaine	Télégraphiste	19.03.1952
338.75.534.01	TONASCIA-FERES	Saskia	Etudiante	03.02.1975
521.49.875.05	ÜLKÜ-JUILLERAT	Dominique	Infirmière	13.12.1949
949.62.786.04	WHITE	Kerena	Secrétaire	24.09.1962

### **4.2 Centre sportif Sous-Moulin – investissements 2006 : vote du crédit et financement**

Le Président constate que M. Beker, Président de la commission Feu-P.C.-Sports-Sécurité et Prévention n'est pas présent. Il demande s'il est remplacé par quelqu'un de son groupe pour présenter cet objet. Tel n'étant pas le cas, il passe la parole à M. Pralong, Président de la commission Finances.

M. Pralong souligne en premier lieu sa déception quant au manque de participation à la séance de la commission Finances consacrée, entre autres, à l'examen de cet objet puisque seuls trois commissaires et lui-même, sur un total de dix, étaient présents. Deuxièmement, la commission s'est montrée étonnée que ce projet d'investissement au Centre sportif Sous-Moulin, qui avait été présenté il y a deux ans et rejeté assez séchement, soit revenu en catimini en milieu d'année. La commission a été également surprise par le manque de documentation fournie. Elle n'a pas vu de véritable perspective de ce qui va être fait avec les nouvelles salles de conférence. Il semblerait qu'il existe un besoin, mais aucune étude n'a été réalisée. Il n'y a pas eu non plus d'information sur l'impact de cet investissement, sur ce que représenterait le coût

d'entretien des locaux et la part du nouveau préfinancement qui va être mis à charge de la commune dans le cadre d'un budget de fait incompressible. L'argumentation est apparue assez étonnante, puisque, dans un premier temps, on justifie la disparition de l'appartement par son caractère bruyant et mal exposé, et dans le paragraphe suivant, on lit que les locaux seront particulièrement adaptés pour leur calme qui permettra de travailler en toute quiétude.

Compte tenu du montant relativement faible, la commission Finances, dans un esprit constructif et d'apaisement, a néanmoins préavisé favorablement l'investissement proposé.

Le Président passe la parole au Conseil administratif.

M. Biedermann s'étonne de l'absence de M. Beker qui ne l'a pas averti qu'il ne serait pas là pour défendre le projet. Il s'étonne également des propos de M. Pralong dans la mesure où des documents explicatifs étaient joints à la convocation de la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention comme à celle de la commission Finances. Il ne reviendra donc pas sur l'argumentaire, ce d'autant plus qu'une présentation détaillée avait déjà été faite, il y a deux ans. Il tient néanmoins à rappeler que d'un côté, on reproche au directeur du CSSM de ne pas rentabiliser le centre et d'un autre côté, on lui "coupe l'herbe sous les pieds". Par ailleurs, le projet de transformation de l'appartement en salles de réunions, soit pour des clubs et entreprises qui souhaitent organiser des journées sportives combinées à des séminaires de travail, a été revu à la baisse. Quant au budget prévisionnel, il est vrai que ce dernier n'a pas été présenté. Il a toutefois été établi par M. Hirt, directeur du centre. Celui-ci a prévu des tarifs horaires de location. Il convient également de rappeler que le CSSM est ouvert toute l'année, de 06h.00 à 23h.00 et que les salles de réunions pourraient être occupées pendant la journée. Il précise que la commune de Chêne-Bourg a voté le crédit demandé la semaine passée; celle de Thônex, la semaine précédente.

Discussion.

M. Biedermann précise à M. Florinetti que les équipements complémentaires sont compris dans le crédit d'investissement.

M. Meynet souligne qu'il a découvert que le CSSM s'était associé à Swisscom pour promouvoir son espace dans le cadre d'une couverture informatique autonome. Les personnes qui viendraient en congrès avec leurs ordinateurs pourraient surfer sur Internet, voire consulter la bourse, moyennant l'achat de cartes à prépaiement vendues par Swisscom. Il se montre étonné que cette démarche ait été entreprise avant qu'il n'y ait eu une votation en bonne et due forme sur cet objet.

M. Biederman trouve que l'intervention de M. Meynet est quelque peu déplacée de la part de quelqu'un qui, selon la liste de présence jointe à un récent courrier du président du Conseil intercommunal (CSSM), est peu présent aux séances depuis trois ans. Il serait souhaitable que M. Meynet se tienne au courant, au moins par la lecture des procès-verbaux. En effet, cela fait plus d'une année que M. Hirt a informé avoir

.../...

installé ce système aux frais de l'opérateur tout en rendant attentif au fait que les utilisateurs doivent acheter des cartes.

Avant de passer la parole à M. Meynet, le Président signale qu'il pensait donner ultérieurement une information relative au courrier de M. Détruche, président du Conseil intercommunal (CCSM). Il en donne connaissance à ce stade. M. Détruche observe qu'il y a une très faible participation aux séances du Conseil intercommunal de la part des délégués de chacune des communes, et notamment de la commune de Chêne-Bougeries. Dans un projet de réponse, il conviendrait de lui indiquer que la commission Finances a décidé, lors de sa dernière séance, de remettre sur le métier la manière dont le Conseil municipal est représenté dans diverses instances. Il est d'ailleurs saisi à ce sujet d'une motion de la part du Président de la commission Finances qui sera communiquée au point 7 de l'ordre du jour.

M. Meynet tient à répondre à M. Biedermann que sa remarque à son égard est déplacée. En premier lieu, il s'est toujours excusé lorsqu'il n'a pas pu assister aux séances du Conseil intercommunal. En second lieu, son groupe notamment a été particulièrement surpris lorsqu'il a fallu éponger un découvert d'environ CHF 1'200'000.-- lié au préfinancement. La question s'est alors posée de savoir en quelle qualité les délégués pouvaient agir au niveau du CSSM dans ce type de situation.

M. Perrin se montre interpellé par deux points. Le premier est relatif à l'idée de mettre à disposition des moyens de communication. Il se montre surpris qu'un fournisseur d'accès ait été choisi sans qu'il n'y ait eu une mise au concours relative à la mise en place du serveur, comme cela se fait généralement. Or, c'est la seconde fois que la direction du CSSM agit de cette manière. Cela a été le cas pour l'analyse des conditions de consommation énergétique du centre. Le second point est lié aux propos du Président qui envisage de laisser le soin à la commission Finances d'analyser la question. De son point de vue, ce travail incombe au Bureau ou au Conseil municipal et non pas à la commission Finances.

Mme Bauduccio-Deluc tient à préciser, concernant les moyens de communication, que cela a été demandé par la ligue officielle de hockey. Le résultat des matchs doit pouvoir être communiqué en direct.

M. Spinelli indique qu'il a participé à la séance du Conseil intercommunal lorsqu'il a été question de la transformation de l'appartement en salles de réunions. Il se montre étonné que cette surface soit restée vacante depuis des années. Dans le cadre d'un centre sportif, il est difficile de faire du logement, d'où l'idée du directeur de transformer et louer ces locaux. Dans de telles circonstances, l'investissement pour un montant somme toute modique va permettre de rentabiliser lesdits locaux.

M. Riesen s'étonne des propos de M. Spinelli qui s'était préalablement opposé à la transformation de l'appartement en salles de réunions alors qu'il était lui-même favorable à cette dernière. Il rejoint néanmoins le discours de M. Pralong, à savoir que le projet revient par la petite porte alors qu'il avait été refusé, il n'y a pas longtemps.

.../...

Ce mode de faire le dérange profondément. En second lieu, le débat a récemment porté sur le rôle et les responsabilités des délégués dans les groupements intercommunaux. Il a été clairement mentionné que cela impliquait en particulier, avant de voter, de recueillir des informations au niveau du Conseil municipal ou, pour le moins, des commissions concernées. Dans le cas de figure, à sa connaissance, les délégués ont voté sans consultation préalable. C'est la raison pour laquelle il s'opposera à la demande de crédit.

Le Président tient à apporter une précision à l'intention de M. Perrin. La raison pour laquelle la commission Finances s'est penchée sur cette question est le fait que cette dernière a en premier lieu une incidence financière. Il y a engagement d'argent public, ce qui relève à la fois de l'examen de la commission Finances et de la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention. En revanche, le Président de la commission Finances, M. Pralong, soumettra une motion sur cet objet, non pas en sa qualité de président de ladite commission, mais de conseiller municipal.

M. Berdat signale qu'il se montre évidemment favorable à cet investissement mais il tient néanmoins à exprimer quelques mécontentements. Il déplore en premier lieu la faible argumentation dans le document qui a été transmis. S'agissant de la transformation de l'appartement en salles de réunions, l'idée était effectivement apparue intéressante lors de la présentation de M. Hirt, il y a deux ans, mais une étude avait été souhaitée quant à son opportunité et sa rentabilité. Or, deux ans plus tard, cette étude n'a pas été réalisée et on ne sait toujours pas si le projet va être rentable. On part simplement de présupposés. Dans la mesure où la somme n'est pas énorme, la plupart des membres du groupe Libéral voteront oui. Il conviendrait dans le futur de présenter une argumentation plus crédible et de faire une étude de rentabilité, ce qui ne devrait pas être compliqué dans la mesure où de nombreuses associations sportives peuvent utiliser les locaux projetés.

M. Meynet souhaiterait rebondir sur l'intervention de M. Riesen et notamment par rapport à l'arriéré d'investissement qu'il a fallu couvrir. Pour que les délégués aient une véritable action, il faut que des directives leur soient données. En outre, il lui paraît impératif que le Conseil municipal soit à chaque fois informé des dispositions prises au Conseil intercommunal afin qu'il puisse se prononcer en connaissance de cause.

M. Spinelli tient à dire à M. Riesen qu'il se trompe dans la mesure où il n'a jamais été farouchement opposé à la transformation de l'appartement. Il est au contraire nécessaire de proposer des alternatives puisque les locaux sont vides depuis deux ans. Avant de contester une proposition, il conviendrait d'en formuler d'autres pour l'utilisation des locaux, et non pas seulement dire "non".

M. Pralong souhaite revenir aux déclarations de M. Biedermann. En premier lieu, il estime être l'un de ceux qui s'expriment au Conseil municipal avec suffisamment de soin pour qu'on évite de déclarer que ses interventions sont à l'emporte-pièce. Pour le surplus, lorsque des interventions à l'emporte-pièce sont favorables à un projet amené par le Conseil administratif, elles sont fortement souhaitées. S'agissant de l'objet du

.../...

jour, lorsqu'il a soulevé le manque d'argumentation, il semblerait que les documents contestés existent, puisque M. Biedermann les a évoqués lors de différentes interventions. Si tel est le cas, pourquoi ne pas les avoir présentés en commission, cela aurait été beaucoup plus simple.

M. Biederman tient à dire qu'il n'apprécie pas que l'on dise que le projet revient par la petite porte. Les délégués au CSSM doivent en principe relayer l'information au sein de leurs groupes politiques. Il est vrai néanmoins – et cela a été dit récemment lors d'un Conseil municipal – que c'est la première législature où la commune de Chêne-Bougeries "traîne les pieds" au niveau du CSSM. Ceci ne signifie pas pour autant que le projet revienne par la petite porte. En outre, il existe une liste des investissements pour les années à venir – ce qui va être le cas pour l'année 2007 – et le crédit soumis ce jour a été retiré à deux reprises. Par ailleurs, son montant a été réduit de plus d'un tiers, d'autres aménagements ayant été prévus. Le premier projet comportait notamment des locaux de repos. Enfin, il convient de rappeler que d'un côté, on veut un centre sportif qui coûte le moins possible aux utilisateurs et de l'autre, on veut que ce dernier devienne rentable.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - INVESTISSEMENTS 2006 :  
VOTE DU CREDIT ET FINANCEMENT

Vu les articles 30, al.1, lettres e et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre Sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2006 -

Vu le plan des investissements 2006-2009 -

Vu le préavis favorable de la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et Prévention lors de sa séance du 6 mars 2006 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances lors de sa séance du 20 mars 2006 -

Vu le vote favorable du Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin du 28 septembre 2005 -

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 5 contre,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 50'600.--;  
de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;  
d'amortir cette dépense de CHF 50'600.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2016;  
de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et Thônex.

#### ***4.3 Statut du personnel – modifications : adoption***

Le Président passe la parole à M. Pralong, Président de la commission Finances.

M. Pralong indique que la commission Finances avait souhaité quelques modifications, lesquelles ont été partiellement acceptées et intégrées dans le projet de règlement. Ce dernier devait encore être soumis au personnel pour qu'il puisse être examiné et entériné une seconde fois. La commission Finances pour sa part a préavisé favorablement le statut du personnel tel que modifié.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire, maire.

M. C. Rivoire indique que le personnel communal a été informé, en janvier 2005, de la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle administrative. Le Conseil administratif a ensuite souhaité la rédaction d'un nouveau statut du personnel, adapté à l'évolution de la législation et de la jurisprudence. Pour ce faire, il s'est adressé à un juriste. Ce projet de statut modifié a été présenté au personnel, lors d'une réunion le 24 juin 2005. Il a été entériné par ce dernier puis présenté à la commission Finances, le 17 novembre 2005. Cette dernière a souhaité apporter quelques modifications qui ont été présentées, lors d'une nouvelle séance, le 15 février 2006. Après avoir été formellement adoptées par ladite commission, ces dernières ont été présentées à l'ensemble du personnel communal réuni le 24 mars 2006. Etant donné que le Conseil administratif n'a reçu aucune demande de modification de la part du personnel, le projet de statut est présenté ce jour à l'approbation du Conseil municipal.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sobanek croit savoir qu'elle est la seule syndicaliste dans cette salle et qui plus est, membre de la fonction publique. Elle se permet donc de rappeler quel est le processus de modification des statuts dans la fonction publique. Ainsi, on forme en général un groupe de pilotage dans lequel le personnel est représenté. Ce processus demande des semaines de discussion. On laisse ensuite au personnel un délai raisonnable pour qu'il puisse consulter un conseiller juridique et donner son avis sans la présence de l'autorité directe. Or, que s'est-il passé dans le cadre de la modification des statuts du personnel de Chêne-Bougeries ? Il est certainement vrai que des parties, voire l'ensemble du texte, ont été présentés au personnel mais les statuts sont toujours

.../...

rédigés dans un langage juridique qui n'est guère transparent pour le commun des mortels. Il faudrait faire procéder à l'analyse de ces statuts par un syndicat, ne serait ce qu'afin que le personnel n'ait pas l'impression de se faire avoir. En effet, un tel sentiment pourrait s'avérer extrêmement nuisible.

Mme Sobanek souligne qu'une lecture rapide des statuts l'a laissée pour sa part dubitative par rapport à quelques articles, et non pas seulement ceux pour lesquels des changements ont été proposés. Lorsque l'on parle de modernisation, il conviendrait de réfléchir à une véritable représentation du personnel, en créant par exemple un conseil qui pourrait faire acte de médiation ou se constituer partie d'un recours. En effet, concernant les autorités de recours, le Tribunal administratif est cité dans certains articles, alors que dans d'autres, c'est le Conseil administratif lui-même qui se trouve être juge. Par ailleurs, les droits syndicaux des employés ne sont nulle part expressément reconnus. Lorsqu'un fonctionnaire est sujet à un blâme, il dispose de 5 jours pour faire recours. Il est reçu par le Conseil administratif mais on ne précise pas qu'il a le droit d'être accompagné par un représentant syndical alors que la tendance actuelle privilégie la concertation avec le personnel et non pas seulement les relations hiérarchiques.

En conséquence, Mme Sobanek estime que le mode retenu pour la modification des statuts du personnel n'a pas été adéquat avec comme résultat que certains articles ne "tiennent pas la route". Si les rapports entre employeur et employés sont bons, les statuts ne poseront pas de problèmes. Dans le cas contraire, des statuts mal ficelés, sans l'accord des syndicats peuvent créer de grandes difficultés. A titre d'exemple, les articles 10, 14, 15, 19, 21, 27, 29, 34, etc, comportent des contradictions (notamment l'article 27 qui contredit l'article 46), des imprécisions et un manque de possibilités de recours. On a même parfois l'impression que l'on cache quelque chose. Le groupe Socialiste propose donc le renvoi de ces statuts et la consultation d'un syndicat pour éviter à la commune des problèmes futurs.

M. Ischi ne se montre pas particulièrement surpris par l'intervention de Mme Sobanek. Il souhaite pour sa part être bref. Comme le relève Mme Sobanek, lorsque tout va bien, il n'y a pas besoin de règlement. Mais quand cela va mal, quel que soit le règlement, cela va mal et rien ne sert de modifier quelques articles. Il y aura toujours plusieurs lectures possibles, des malentendus, etc. C'est la raison pour laquelle il suggère d'accepter les modifications du statut du personnel, telles que présentées. La commune a procédé selon un mode de faire qui lui paraît correct.

M. De Candolle s'interroge quant au sens du terme "colloqué" figurant au commentaire de l'article 38.

M. Pralong observe que l'intervention de Mme Sobanek est étrange. Il estime pour sa part qu'au niveau de la ville de Chêne-Bougeries, on peut se passer de mettre en place des groupes de pilotage ou autres artifices du type fonction publique cantonale. Peut-être que ce mode de faire est l'un de ceux à l'origine des 13 milliards de dette publique. La solution retenue pour Chêne-Bougeries a été bien réfléchie et bien acceptée par le personnel.

.../...

M. C. Rivoire tient à rappeler que le statut du personnel a été examiné par un homme de loi qui connaît bien le domaine. Il estime également que le groupe Socialiste avait d'autres occasions pour s'exprimer et qu'il est trop tard pour remettre en cause l'ensemble du processus.

M. Florinetti se réfère au paragraphe de l'argumentaire qui indique que "Les articles 144 et suivants ne règlent pas le statut de la fonction publique au sein des communes". Il s'interroge de savoir s'il existe une instance de contrôle étatique chargée de vérifier la conformité des dispositions réglementaires avec la Constitution fédérale?

Le Président indique qu'un contrôle de légalité est effectué par le Service de surveillance des communes suite aux décisions du Conseil municipal.

Mme Sobanek souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de légalité. Un certain nombre d'articles se trouvent dans le Code des obligations, l'article 134a, par exemple, à savoir la possibilité de diminuer les vacances, si un employé a manqué plus de 120 jours par année, pour cause de maladie ou accident. De son point de vue, le Code des obligations n'est pas en faveur des salariés et elle suggérerait pour sa part de supprimer la référence audit article. Elle estime en effet mesquin qu'une commune aussi riche que Chêne-Bougeries retienne des jours de vacances à une personne qui a manqué à son travail pour de justes motifs. Ce serait une manière d'innover, de montrer la voie. Qu'au sein de ce Conseil, personne n'aime parler des statuts des salariés ne l'étonne guère.

M. Spinelli rappelle à M. Rivoire que les statuts ont certes été révisés par un homme de loi mais ce dernier a été payé par le Conseil administratif. S'il avait été rémunéré par le personnel, les statuts auraient peut-être été différents. Il aurait préféré pour sa part un peu de concertation avec le personnel, comme cela se fait dans toutes les autres corporations. C'eut été une manière plus élégante.

M. Meynet souligne également, pour reprendre l'un des arguments exposés par Mme Sobanek, que la commune a refusé d'imposer la taxe professionnelle aux commerçants et entreprises de Chêne-Bougeries alors que dans le même temps, elle a décidé de ne pas octroyer d'indexation aux basses classes de salariés.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

#### STATUT DU PERSONNEL - MODIFICATIONS : ADOPTION

Vu l'article 29, lettre w, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984 -

Vu le statut du personnel de 1996 de la commune de Chêne-Bougeries qui nécessite une adaptation aux exigences de la loi et de la jurisprudence -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 15 février 2006 -

.../...

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, 5 contre et 1 abstention,

DECIDE de modifier le statut du personnel de la commune de Chêne-Bougeries.

Le Président informe le Conseil qu'il a demandé à Mme Martin-Achard de s'abstenir dans la mesure où son mari a été mandaté pour la révision des statuts.

Le Président prend note d'une remarque de Mme Grandjean-Kyburz consistant à dire qu'un avocat, lorsqu'il est mandaté, est tenu au secret de fonction et que son épouse n'est pas au courant de l'existence du mandat confié. Il tient à préciser qu'une telle discussion a déjà eu lieu et qu'il s'agit surtout d'une question de principe.

M. C. Rivoire remercie le Conseil municipal pour l'adoption des trois objets figurant à l'ordre du jour.

## **5) Présentation des comptes 2005 de la commune**

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire procède à une présentation "Powerpoint" des comptes 2005, en formulant les commentaires suivants :

" Nous allons passer en revue les différents chapitres du plan comptable communal et vous présenter, dans leurs grandes lignes, les principales variations enregistrées.

### *Comparaison budgétaire 2005*

Les dépenses liées au personnel ont été bouclées avec un total de CHF 5'282'502.-- et se situent 0.62% au-dessous du budget, et 1.42% au-dessus de celles de l'année précédente.

Si nous comparons ces dépenses avec celles effectuées en 2004, nous enregistrons toutefois une augmentation de CHF 77'665.--. A cet égard, il convient de relever que les frais encourus relatifs à l'engagement de personnel intérimaire se sont élevés à CHF 66'857.--. Ces derniers sont liés à des absences « maladie de longue durée ».

Néanmoins, les rétrocessions provenant de nos assurances perte de gain ont largement couvert lesdits frais. Les dépenses de la catégorie « Biens, services et marchandises », soit toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune, ont été bouclées avec un total de CHF 6'808'729.--, soit 2.61% au-dessous du budget.

Les charges d'exploitation courantes sont donc parfaitement maîtrisées. A l'exception des remises et créances irrécouvrables, lesquelles représentent une variation de CHF 427'247.-- par rapport au budget, de l'ajustement de la provision pour pertes sur le reliquat et des amortissements, les autres charges de la commune, soit les

.../...

contributions à d'autres collectivités publiques, ainsi que les subventions ont pu être clôturées avec des variations raisonnables par rapport audit budget.

### *Dépenses 2005 par fonction*

La répartition des principales charges de fonctionnement 2005 a été la suivante :

Les dépenses relatives au sport et autres loisirs ont représenté 12.26% ;

Les dépenses de l'administration au sens large, comprenant les frais du Conseil municipal, ceux du Conseil administratif, ainsi que les honoraires des mandataires spécialisés 12.08% ;

L'entretien des collecteurs et la gestion des déchets 12.04% ;

Les dépenses liées à l'entretien des routes communales et au trafic régional ont représenté 11.41% de l'ensemble des dépenses annuelles ;

La gestion des bâtiments scolaires, 10.09% .

### *Evolution des dépenses*

En analysant les dépenses de fonctionnement sur une période de 5 ans, on peut constater une stabilisation des charges du personnel, une progression régulière des charges d'exploitation de la commune (catégorie « Biens, services et marchandises »), une évolution irrégulière des amortissements étant à nouveau rappelé que le résultat de l'exercice 2002 prenait en compte la dissolution d'une importante provision.

Par ailleurs, les contributions à d'autres collectivités publiques, soit les financements d'activités cantonales ou intercommunales (participation aux coûts de fonctionnement des activités parascolaires, du Centre Sportif Sous-Moulin, du Centre de Rencontres et de Loisirs, du Service Informatique de l'Association des Communes Genevoises, de l'ACG, du SIS et du Centre d'Action Sociale et de Santé des Trois-Chêne) diminuent légèrement.

Enfin, on constate une nouvelle progression en 2005 des subventions accordées.

### *Comparaison des charges et des revenus 2001-2005*

L'exercice 2005 est clos avec un total de recettes de CHF 22'634'637.-- soit un montant supérieur de CHF 796'862.-- à celui budgétisé.

En ce qui concerne les charges, les comptes font ressortir un montant de CHF 21'791'002.--.

Tant les revenus que les recettes sont donc légèrement à la baisse par rapport à l'année 2004.

En conséquence, l'excédent budgétaire ainsi réalisé s'élève à environ CHF 884'000.--. Comme le démontre le graphique suivant, ce dernier est en progression régulière au cours des 4 dernières années, à l'exception de l'année 2003.

### *Comparaison des excédents budgétaires réalisés 2001-2005*

L'excédent budgétaire ainsi réalisé s'élève donc à environ CHF 884'000--. Comme le démontre le graphique suivant, ce dernier est en progression régulière au cours des 4 dernières années à l'exception de l'année 2003.

### *Répartition de l'économie enregistrée sur les recettes fiscales*

Malgré la prise en compte d'une importante provision sur le reliquat, l'estimation fiscale prévue au budget ayant été dépassée, une économie sur recettes de CHF 362'098-- a pu être réalisée.

A cette économie s'ajoutent celles réalisées sur les dépenses et sur les postes budgétaires non dépensés, lesquelles se sont élevés à CHF 91'458--.

A cela, se sont ajoutées des recettes complémentaires pour un montant de CHF 7'516--.

### *Evolution de la valeur du centime additionnel des personnes physiques*

L'administration fiscale cantonale avait estimé la valeur de rendement d'un centime pour 2005 à CHF 529'000-- (ligne bleue sur le graphique). Cette estimation nous paraissait réaliste et nous avions retenu la valeur d'un centime additionnel à CHF 528'000-- dans le cadre du budget communal 2005 (ligne rouge sur le graphique).

Cette estimation s'est finalement avérée conservatrice, car la valeur du centime additionnel personne physique s'élève à CHF 549'000-- (ligne verte sur le graphique).

Les impôts sur les personnes physiques (IBO) représentent environ 85% du total des recettes réalisées par la commune. En conséquence, une bonne estimation de nos rentrées fiscales s'avère fondamentale.

Pour mémoire, rappelons que le budget 2005 est préparé dans le courant de l'été 2004 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment-là, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2003. Or, cette année-là, la valeur de rendement du centime additionnel des impôts sur les personnes physiques s'élevait à CHF 514'000--.

Quels commentaires pouvons-nous faire concernant ces diverses données ?

En premier lieu, comme nous l'indiquons désormais depuis plusieurs années, la modification du système de taxation de l'impôt, lequel est passé d'un système dit Prenumerando au système Postnumerando (le contribuable paie ses impôts sur la base du revenu de l'année en cours), ne permet plus d'apprécier avec exactitude la production enregistrée au cours d'un seul exercice. Les comptes annuels reflètent une tendance qui se voit confirmée 2 ans plus tard. En clair, cela signifie que c'est seulement cette année que nous connaissons précisément la production effective de l'année 2003. En conséquence, c'est sur la base des chiffres de production 2004 que nous préparerons notre budget 2007.

### *Structure des principales recettes fiscales*

Concernant les recettes fiscales résumées sur ce graphique, relevons que :

Après d'importantes corrections enregistrées en 2002 par les recettes liées à l'impôt communal sur les revenus et la fortune des personnes physiques, ces dernières ont légèrement baissé par rapport à l'année 2004, mais continuent de s'inscrire dans un trend à la hausse sur les 3 dernières années.

L'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ayant leur siège ou leur activité à Chêne-Bougeries progresse significativement (rouge).

Les recettes liées à la péréquation financière intercommunale, laquelle redistribue un fond alimenté par 20% de l'impôt cantonal sur les personnes morales, augmentent à nouveau légèrement (jaune).

### *Evolution du reliquat d'impôt (solde d'impôt dû par les contribuables)*

Le reliquat d'impôt, c'est-à-dire les impôts non encaissés en fin d'exercice, a légèrement diminué de CHF 275'193.-- par rapport à l'année précédente et s'élève au 31 décembre 2005 à CHF 13'151'700.--.

Le solde d'impôt dû par les personnes physiques, déjà comptabilisé comme une recette dans les comptes communaux, correspond à 67.6% de la production fiscale 2005.

Le niveau du reliquat des personnes morales n'est quant à lui pas significatif au niveau de son impact sur les comptes de la commune.

Le montant total de la provision s'élève à CHF 7'137'000.--, soit le 55% du reliquat indiqué par le département des finances.

Tenant compte de la volatilité importante des montants enregistrés dans les comptes communaux au cours des 10 dernières années concernant les principales recettes fiscales, cette provision nous paraît suffisamment adaptée au risque de non-encaissement.

### *Investissement du patrimoine administratif*

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, celles-ci se sont élevées en 2005 à CHF 4'685'530.-- comparé à un budget d'intentions d'investissements bruts de CHF 7'222'000.--.

Le pourcentage de réalisation s'élève donc à 64.88.

Par ailleurs, compte-tenu de financements de tiers à hauteur de CHF 438'800.--, correspondant à un transfert au patrimoine financier du produit de la dissolution du GICAL, les investissements nets du patrimoine administratif se sont montés à CHF 4'246'649.50.

Les principales dépenses 2005 se répartissent de la manière suivante :

- Aménagement de la Place des 3 Martyrs;
- Réfection de la station de pompage de Conches;
- Rénovation de la surface d'accueil de la mairie;
- Rénovation d'un appartement au chemin Villaret 10;
- Acquisition d'un véhicule Lindner Unitrak;

.../...

- Acquisition d'une pelle mécanique Boki.

#### *Evolution des charges d'amortissement*

Les charges d'amortissements qui forment avec notre excédent budgétaire notre autofinancement, soit la trésorerie nécessaire pour financer nos investissements, se sont élevées à CHF 3'783'140.--.

On constate sur le graphique qui vous est présenté qu'il a été procédé à des amortissements ordinaires, calculés selon les taux imposés par le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC), ainsi qu'un amortissement complémentaire de CHF 78'000.--.

A cet égard, rappelons que les amortissements complémentaires réalisés entre 2001 et 2003 ont eu une incidence directe sur les budgets futurs. En effet, malgré les investissements importants réalisés en 2001, 2002 et 2003, la charge d'amortissements prévue au budget 2006 correspond à peu de choses près au niveau de l'amortissement de 1999.

#### *Dépassement budgétaire sur les dépenses*

Lors de cette séance du 11 mai 2006, vous aurez à voter des crédits supplémentaires pour un total de CHF 726'226.--, soit CHF 1'169'450.-- moins CHF 427'248.-- de remises et créances irrécouvrables moins CHF 15'980.-- de compensation des communes françaises, correspondant à des dépenses sur lesquelles nous avons enregistré un dépassement budgétaire et non soumises à délibération.

#### *Procédure d'adoption des comptes 2005*

En guise de rappel, la procédure d'analyse et de préavis relative aux comptes 2005 se déroulera de la manière suivante :

- **Jeudi 27 avril 2006**, les commissions réunies examineront l'ensemble des comptes communaux, ainsi que les crédits supplémentaires à préaviser à l'attention du Conseil municipal.
- **Mardi 2 mai 2006** aura lieu la traditionnelle séance de vérification des comptes par les membres de la commission Finances.
- **Jeudi 11 mai 2006**, séance ordinaire du Conseil municipal afin d'approuver formellement les comptes 2005. "

M. C. Rivoire tient à préciser que l'embellie du compte d'exploitation, à savoir un excédent de revenus de CHF 843'634.-- (par rapport au montant de CHF 44'526.-- prévu au budget) est due au fait que l'Etat a gratifié la commune d'une perception fiscale plus importante que prévue.

Les documents ci-après sont distribués en séance :

- Commune de Chêne-Bougeries, Comptes de fonctionnement 2005, Détail des crédits supplémentaires, 6 avril 2006.

- Commune de Chêne-Bougeries, Rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2005.
- Diaporama de la présentation de M. C. Rivoire.

**6) Présentation des comptes 2005 et du rapport d'activité de la Fondation communale pour l'année 2005**

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann présente les comptes 2005.

" Concernant le compte "Profits et pertes 2005", on retiendra en particulier, au niveau des produits, que les recettes se composent pour CHF 528'192.-- de loyers encaissés, de produits divers, ainsi que d'une subvention HLM pour un montant de CHF 52'636.60.

Les autres recettes sont des produits extraordinaires qui correspondent à 2 dissolutions de provision. L'une de CHF 15'000.-- concerne la réserve pour variation des intérêts hypothécaires, lesquels ont notablement baissé ces dernières années, l'autre de CHF 15'484.70 concerne la réserve pour moins-value, laquelle a été mise à zéro.

Au niveau des charges, ces dernières se décomposent, entre autres, en charges dites d'exploitation (immeubles et parkings) pour un montant de CHF 173'711.80 et en dépenses dites d'administration générale pour un montant de CHF 100'688.35. A ces dernières s'ajoutent des charges financières pour un montant de CHF 294'064.50. Les charges d'exploitation sont en diminution par rapport à l'an passé. Le poste le plus important concerne une opération de "détagage" du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 39-41 rue de Chêne-Bougeries, pour un montant de CHF 15'128.--. Les charges administratives incluent des frais d'étude d'aménagement du village pour un montant de CHF 87'845.10. Cette rubrique inclut également le passage en charges pour un montant de CHF 53'484.00, des frais correspondant à une étude effectuée par le Bureau Renaud SA en 1998. Pour mémoire, ces frais avaient été "activés" sous le poste "avances de frais pour constructions futures".

Les charges financières, lesquelles s'élèvent à CHF 294'064.50, concernent les intérêts de la dette hypothécaire ainsi que le coût des découverts bancaires auprès de UBS SA et de la Banque Cantonale de Genève.

Concernant les résultats d'exploitation des immeubles, il faut relever que seul le rendement des immeubles sis au 2, 7 et 39-41 rue de Chêne-Bougeries, dont le compte d'exploitation présente un excédent de CHF 157'845.85, permet de dégager un résultat global d'exploitation positif du parc immobilier, ceci pour un montant de CHF 123'815.15.

En conclusion l'exercice comptable 2005 a été bouclé avec une perte de CHF 10'084.35 contre une perte de CHF 29'085.35 l'année précédente. "

M. Biedermann donne ensuite lecture du rapport d'activité 2005.

" Le Conseil de Fondation de même que le Bureau se sont réunis à deux reprises, au cours d'une année marquée par une intensification significative des contacts avec les divers partenaires concernés par la réflexion en cours relative à l'aménagement de l'espace-rue du village de Chêne-Bougeries (DAEL, OTC, TPG, CMNS), de même que par une collaboration étroite avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Genève (ESBA).

Mmes Mariette Bauduccio-Deluc et Graziella Salerno, ainsi que M. Roberto Spinelli ont poursuivi leurs activités au sein du Conseil de Fondation en qualité de délégués du Conseil municipal.

Mme Christine Delarue, MM. Jan Doret et Jean Golinelli ont poursuivi leurs activités en tant que spécialistes désignés par le Conseil administratif.

M. Emile Biedermann a présidé le Conseil de Fondation en qualité de conseiller administratif délégué.

Ayant pour objectif principal de présenter au Conseil municipal, le moment venu, une nouvelle proposition d'aménagement du périmètre Nord-Ouest du village, le Conseil de Fondation a poursuivi ces travaux de concertation initiés en 2004 avec les divers services concernés de l'Etat. De cet échange est née une prise de position de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, en charge anciennement du DAEL. Ainsi, en date du 15 juin 2005, M. Moutinot souhaitait que le Conseil de Fondation procède à un calcul du nombre de logements et de leurs coûts dans le cadre d'une rénovation du secteur Nord-Ouest du village. Il partageait par ailleurs la préoccupation du Conseil de Fondation que des bâtiments vides depuis plusieurs années ne donnaient pas une bonne image du centre de la commune. Aussi, il invitait cette dernière à initier une proposition de changement de zone, ainsi qu'un avant-projet de PLQ sur la base des études déjà engagées.

Ces dernières ont été élaborées plus avant, tant sur le plan urbanistique que sur celui de la régulation de la circulation. Ainsi, la société Wam Partner SA basée à Soleure, a élaboré plusieurs variantes de régulation du trafic en procédant à diverses simulations dans le périmètre élargi du village. Ces simulations qui devront encore être validées par une étude de macro régulation du trafic dans les communes voisines, ont permis de dégager et de retenir deux variantes, lesquelles permettent d'envisager un accroissement de la vitesse commerciale des transports publics, une réduction des nuisances sonores liées au trafic en accordéon sur la rue de Chêne-Bougeries, une optimisation des transports individuels, ainsi qu'une amélioration de la mobilité douce, laquelle repose avant tout sur une sécurisation accrue des piétons et des cyclistes.

Ces diverses réflexions relatives à l'espace-rue ont permis d'élaborer plus avant le projet d'aménagement du village en tant que tel. Ainsi, ce dernier, établi par M. Antoine Ris, lauréat du concours d'architecture de 1997, a été retravaillé tout en conservant ses objectifs initiaux à savoir, créer un espace-rue avec une mise en réseau de parcours piétonniers à l'intérieur du tissu urbain existant et de l'aménagement futur, ceci tout en conservant un patrimoine bâti valorisable hors emprise de l'aménagement routier. Ce projet vise par ailleurs à la création de logements et de commerces de

.../...

proximité dans un esprit de mixité, assurant ainsi une animation continue dans le village.

Afin de contribuer à cette dernière, préalablement à la rénovation du bâtiment, un projet mené en collaboration avec le programme d'étude par lieux, paysages, espaces sonores (ALPes) a permis de procéder à diverses installations éphémères par des étudiants de l'ESBA le long de la rue de Chêne-Bougeries. En effet, en février 2005, un jury s'est réuni, composé d'experts actifs dans le domaine des arts, de la sculpture et des installations visuelles. Les projets retenus ont été exposés en juin dans l'espace culturel du Nouveau Vallon. Puis, quatre installations ont été choisies pour être réalisées à fin octobre 2005. Des installations supplémentaires seront mises en place au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Pour le reste, divers travaux d'entretien des immeubles de la rue de Chêne-Bougeries ont été effectués, dont le principal a consisté à procéder au "détagage" des façades en rez-de-chaussée de l'immeuble 39-41.

Au chapitre financier, relevons que la Fondation pour l'aménagement de Chêne-Bougeries continue de bénéficier d'un cautionnement accordé par la commune. "

## 7) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

Néant.

## 8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

### 8. Fonctionnement des délégations du CM - Motion présentée par M. Pralong

Le Président passe la parole à M. Pralong.

M. Pralong indique que la motion qu'il dépose devant le Conseil municipal concerne la problématique de Sous-Moulin déjà longuement évoquée et subsidiairement les autres délégations du Conseil municipal. Elle s'intitule "Pour une codification précise du fonctionnement des délégations du Conseil Municipal".

" Les récents événements liés au fonctionnement du Centre sportif Sous-Moulin et plus particulièrement les mauvaises surprises en matière financière ont démontré de manière éclatante que la gestion des centres intercommunaux est particulièrement difficile à appréhender par les Conseils municipaux.

La représentation du Conseil municipal dans les divers organismes ne fonctionne manifestement pas avec une efficience suffisante et les divers représentants de la commune ne reçoivent pas avec suffisamment de précision les consignes leur permettant d'exercer un mandat en phase avec les vues et décisions de notre Conseil. Il est à craindre que les représentants votent en fonction de leur avis personnel et celui-ci peut ne pas correspondre à l'avis du Conseil.

Nonobstant les bases juridiques qui peuvent régler le fonctionnement de divers organismes intercommunaux auxquels nous participons et au déficit démocratique

.../...

induit par ces règles, il est important qu'à chaque étape, notre Conseil soit en mesure de prendre quelque peu influence sur les décisions qui sont prises hors de notre portée.

A cet effet, je vous propose de donner mandat à la commission Finances de mettre sur pied un règlement qui fixera de manière précise le mode de représentation de notre Conseil et les modalités d'interaction entre celui-ci et ses représentants. La commission Finances doit présenter au Conseil un projet de règlement d'ici au 30 septembre 2006.

En conséquence, plaise à ce Conseil d'être favorable à cette motion. "

Le Président ouvre la discussion.

M. Perrin reprend la remarque qu'il a faite lors de l'examen du crédit d'investissement destiné au CSSM. Il ne comprend pas pour quelle raison seule serait désignée la commission Finances pour traiter de l'objet et non pas les commissions réunies ou la commission des sports. De son point de vue, les problèmes liés au CSSM ne sont pas limités à des questions financières, même si la proposition de M. Pralong paraît intéressante.

M. Pralong souligne que la motion va au-delà des problèmes liés au CSSM. Elle s'adresse à l'ensemble des délégations du Conseil municipal. Pourquoi la commission Finances ? Parce qu'elle se saisit de ce qui est administratif et financier. Il est vrai aussi que le règlement sera élaboré par 10 personnes, nombre déjà important. Le pire serait à craindre si les 23 membres des commissions réunies devaient être impliqués. Lorsque le règlement aura été élaboré par la commission Finances, il sera évidemment soumis à l'ensemble du Conseil municipal qui donnera son aval ou non ou qui souhaitera y apporter certaines modifications.

M. Riesen reconnaît que le problème concerne toutes les commissions. Il est certes de nature financière mais il peut également englober d'autres aspects. La commission Finances touche un peu à tous les domaines alors que la commission des sports traite spécifiquement d'objets qui la concernent. Le choix de la commission Finances pour l'élaboration du règlement lui paraît judicieux en sachant aussi que le débat sera porté au Conseil municipal.

M. Perrin propose de créer une commission ad hoc.

Mme Meynet remercie M. Pralong d'avoir présenté une telle motion. Elle estime pour sa part qu'il vaut mieux confier l'élaboration du règlement à la commission Finances. En revanche, le travail dans une commission ad hoc risque d'être long et difficile (pour mémoire, l'élaboration du nouveau règlement du Conseil municipal). En conséquence, elle appelle à voter en faveur de la motion de M. Pralong.

M. Riesen voit deux volets dans la discussion, un volet sur le fond de la motion, un second sur l'attribution de l'élaboration du règlement à telle ou telle commission. Il propose de se prononcer d'abord sur la pertinence de la motion.

Mme Martin-Achard s'interroge de savoir si ce travail ne serait pas de la compétence du Bureau du Conseil municipal.

Le Président signale que la teneur de la motion a été discutée au Bureau et il est apparu plus sage de laisser M. Pralong la déposer devant le Conseil municipal.

Mme Sobanek rappelle que les conseillers municipaux ont eu récemment un excellent exposé d'un juriste concernant les délégations et notamment sur leurs responsabilités importantes en matière financière. Il est donc urgent d'avoir un règlement y relatif.

M. L. Rivoire estime que la solution la plus simple est de passer par la commission Finances. Il souhaiterait néanmoins que le retour en séance plénière ne donne pas lieu à des discussions sans fin sur des points, virgules, etc, ce d'autant plus que certains conseillers municipaux n'auront pas connaissance du dossier en son entier, faute de temps. Il lui paraît donc préférable que la commission Finances présente un document bien élaboré afin d'éviter un débat interminable. En ce qui concerne la création d'une commission ad hoc, il s'est toujours montré prudent dans le sens de dire qu'il n'y a pas toujours de suivi immédiat.

M. Perrin apprécie l'intervention de M. L. Rivoire mais il est néanmoins d'avis que la commission Finances a une tâche bien définie. Il ne lui paraît donc pas judicieux de lui confier des tâches complémentaires. C'est la raison pour laquelle il reste en faveur d'une commission ad hoc, avec une représentation de chaque groupe politique.

Le Président propose de scinder en deux le vote sur la motion de M. Pralong.

- 1) Il s'agit de donner mandat à une commission de mettre sur pied un règlement qui fixera de manière précise le fonctionnement de la représentation des délégations et les modalités d'interaction entre ces dernières et le Conseil municipal.
  - Par 18 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal est favorable à donner mandat à une commission.

Le Président met ensuite aux voix :

- 2) Soit de confier le mandat à la commission Finances, soit de créer une commission ad hoc.

15 conseillers municipaux sont en faveur de confier le mandat à la commission Finances et 4 à une commission ad hoc.

- Le mandat de mettre sur pied un règlement est donc confié à la commission Finances.

## ***8.2 Changement d'affectation d'un appartement destiné au logement***

Mme Sobanek donne connaissance d'un texte qu'elle a rédigé sous forme de lettre adressée à M. le Maire sur un ton plutôt humoristique.

M. C. Rivoire indique que le Conseil administratif a connaissance de cette affaire et il a pris les dispositions nécessaires auprès des services de l'Etat concernés afin de s'opposer à ce genre d'activités dans un bâtiment destiné à du logement.

### ***8.3 Projet d'extension du Centre de la Gradelle***

M. Perrin a été surpris d'apprendre que le projet d'extension du Centre de la Gradelle avait été transmis à des associations de locataires pour être présenté et discuté alors qu'il n'a pas encore passé en commission.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser qu'il s'agit simplement d'une information dans la mesure où certains locataires montaient déjà aux créneaux. Par ailleurs, contact a été pris avec la régie Brun.

### ***8.4 Procès-verbaux de commissions***

M. Locher observe depuis quelque temps une dérive dans les procès-verbaux de commissions qui deviennent de plus en plus complets et reflètent au mot à mot ce qui a été dit. Au bout du compte, ce ne sont plus des outils de travail et il doute fort que chacun ait le temps de prendre connaissance de leur contenu étalé parfois sur 13 pages. Il suggère d'en revenir à des procès-verbaux de synthèse qui reflètent les discussions, ceci non pas nécessairement de manière nominative. Ce mode de faire donnerait peut-être un élan nouveau et permettrait de lutter contre l'absentéisme et parfois le manque d'information des membres du Conseil municipal lors des séances plénières.

Pour M. De Candolle, l'avantage des procès-verbaux complets réside dans le fait que l'on peut se tenir au courant des travaux en cours de commissions dont on ne fait pas partie. Il y aurait un juste milieu à trouver entre un contenu exhaustif et une version abrégée qui puisse néanmoins servir de support aux non membres de commissions.

Mme Sobanek partage l'avis de M. Locher dans la mesure où il faut trouver du temps pour prendre connaissance de documents désormais aussi complets.

Le Président suggère de traiter la proposition de M. Locher lors de la prochaine séance du Bureau en s'inspirant des propos qui viennent d'être échangés.

M. Locher serait plutôt favorable à connaître l'avis de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Mme Meynet souhaiterait dire à M. De Candolle qu'un choix doit être fait entre une synthèse et une transcription de l'entier d'une discussion. Le juste milieu n'existe pas dans ce domaine.

M. Riesen est en faveur de procès-verbaux de commissions plus concis.

M. Locher tient à dire, pour appuyer sa proposition, qu'il incombe à chaque groupe politique d'avoir des réunions internes pour faire circuler l'information, pour relayer les divers points de vues exprimés afin que les commissaires se sentent épaulés. C'est cela qui rend leur travail plus performant. Si l'on est arrivé à la situation d'aujourd'hui, c'est que peu à peu, on a augmenté la taille des procès-verbaux, suite aux remarques de certains commissaires qui se sont plaints de ne pas être cités. Or, un outil de travail dont le contenu est étalé sur 13 pages lui paraît complètement exagéré.

M. L. Rivoire estime que la proposition de M. Locher est bonne mais il incombe aussi à chaque commission de définir si elle entend condenser ou non la teneur des propos échangés. A la commission des bâtiments, par exemple, il faudra donner parfois de nombreux détails pour bien comprendre le sujet. Dans d'autres commissions, certaines précisions peuvent s'avérer utiles. Il est néanmoins évident qu'il faut simplifier le compte-rendu du débat lorsque plusieurs personnes répètent la même chose.

M. De Candolle rappelle que les procès-verbaux étaient plus courts, plus concis, lors de la dernière législature. Peut-être que la nouvelle présentation est due au changement de procès-verbaliste à qui on n'aura pas donné des instructions suffisantes. Ne faudrait-il pas reprendre d'anciens procès-verbaux et les comparer avec ceux d'aujourd'hui ?

M. Locher saisit l'occasion de voler au secours des procès-verbalistes dans la mesure où il faut leur donner des consignes claires et non pas les reprendre à chaque fois qu'elles auront omis de citer telle ou telle intervention. En règle générale, le procès-verbaliste fait ce qu'on lui demande et on arrive ainsi à des solutions indigestes. Laissons-lui faire son travail de synthèse et supprimons les mentions de telle ou telle personne qui a dit ceci ou cela. On y gagnerait en efficacité dans la mesure où les gens liraient peut-être un peu plus les procès-verbaux. Ce n'est pas une décision à ce sujet qu'il demande de prendre ce jour mais que sa proposition soit analysée et qu'elle soit rediscutée en séance des commissions réunies.

M. Berdat appuie la position de Mme Meynet. Il est très difficile de rédiger un procès-verbal qui satisfasse tout le monde. Si l'on se contente de faire une version condensée, on se retrouvera dans la même situation d'ici une année, car le volume aura à nouveau augmenté. Il faut choisir entre un bulletin officiel de type mémorial où tout est repris ou un procès-verbal de décision. La demi-mesure sera de toute façon insatisfaisante à terme.

M. Florinetti est favorable au maintien des noms parce que c'est un moyen de vérifier ses propos. En faisant des résumés, le procès-verbaliste pourrait facilement céder à l'interprétation.

- Le Président observe qu'il n'y a pas consensus sur ce point et demandera au Bureau qu'il soit mis à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

### **8.5 Chemin des Buclines**

M. Pralong souhaiterait savoir quand les travaux au chemin des Buclines seront enfin terminés. Le "planning" est-il véritablement respecté ? Il a été notamment étonné de constater que seule une partie du chemin avait été refaite l'année passée au prétexte qu'on attendait un tassement alors qu'un tapis définitif vient d'être installé sur l'ensemble du chemin, y compris sur la partie qui n'avait pas été réalisée l'an dernier ? Doit-on s'attendre à ce qu'il y ait eu un mauvais tassement ?

M. Biederman rappelle qu'il avait indiqué que les travaux commencerait au mois de mars et qu'ils seraient achevés au mois de novembre 2005, ce qui a été le cas. Il avait également signalé que 17 ou 18 riverains ont tardé à accepter les raccordements nécessaires. Le mois de novembre a donc été consacré à des fouilles aux fins desdits raccordements. Avant de pouvoir poser le tapis définitif et dans la mesure où il avait été relevé en commission que la cuvette centrale n'était pas droite, celle-ci a été changée en partie car il a fallu déplacer des bouches d'incendie qui se trouvaient au milieu du chemin. Il convient également de rappeler qu'un tapis ne peut pas être posé lorsque la température descend à -7°. On procède actuellement aux travaux de marquage mais il était impossible de les faire lorsque la chaussée était mouillée. Toutes ces raisons expliquent que certains travaux n'ont pas pu être entrepris selon la planification initiale. Le programme a été néanmoins plus ou moins respecté. A titre de rappel, le goudronnage du chemin de Glandon a été reporté en raison d'une demande d'autorisation de démolition et reconstruction d'une maison, ce qui implique de refaire, le moment venu, le branchement. Enfin, la commune de Vandoeuvres doit encore opérer le branchement de l'égout sur sa partie du chemin des Buclines. Tout ceci demande un certain temps pour que chacun se décide à payer la part de travaux qui lui revient.

### **8.6 Accueil des étrangers suite au résultat de la votation sur le droit de vote**

Mme Meynet a une question qui mérite réponse et surtout réflexion. Comme chacun le sait, les étrangers ont aujourd'hui le droit de vote et certains d'entre eux habitent la commune depuis de nombreuses années. Toutes les formations politiques, qu'on le veuille ou non, souhaiteront s'entretenir avec ces nouveaux votants, à l'aube des prochaines élections. Serait-il imaginable que la mairie organise une rencontre avec ces nouveaux électeurs pour présenter la commune dans ses spécificités ? Ce serait également l'occasion pour chaque formation politique, en dehors de toute polémique, de se présenter. Elle proposerait pour sa part la mise sur pied d'une soirée informative, festive et conviviale. Chaque parti délèguerait un chef de groupe ou un représentant dans un petit comité d'organisation, auquel participerait bien entendu le Conseil administratif.

M. C. Rivoire signale que la commune a prévu d'organiser une petite réception, après les vacances d'été, de façon à informer la population étrangère, et de s'adresser pour ce faire à une personne compétente afin d'expliquer le mécanisme du vote, des initiatives, des pouvoirs, de la liberté démocratique, etc. En ce qui concerne la présentation des groupes politiques, libres à eux d'organiser un événement festif dans

.../...

d'autres circonstances; l'objectif de la réception citée étant une communication en tant qu'autorité communale. Les membres du Conseil municipal seront bien entendu cordialement invités le moment venu.

#### ***8.7 "Macarons"***

Mme Meynet lit dans la dernière édition du Chênois (page 9) que "la commune de Chêne-Bougeries ne veut pas de macarons". Sur quelle décision récente du Conseil municipal cette information se base-t-elle ? N'aurait-il pas été judicieux d'indiquer qu'une motion y relative a été récemment déposée, laquelle va être étudiée prochainement en commission puis discutée en Conseil municipal ?

M. C. Rivoire indique que le Conseil administratif a été interrogé à ce sujet et n'a fait que répondre au journaliste. Les macarons n'existent pas actuellement, en dehors de la ville de Genève. Les membres de la commission apprendront, lors de la prochaine séance, que la commune n'a aucun droit de distribuer des macarons. Seule la Fondation des parkings est compétente en la matière.

Mme Sobanek fait néanmoins remarquer que le journal Le Chênois mentionne "la commune". Ceci signifie que les conseillers municipaux peuvent être interpellés alors qu'il s'agit d'un avis personnel de M. Rivoire. Il faudrait que cela soit précisé.

#### ***8.8 Chantier à la route de Florissant***

M. Locher constate que des arbres situés sur la partie du terrain appartenant au canton ont déjà été enlevés. Ceci signifie que le chantier sur la route de Florissant va démarrer tout prochainement. Ces travaux sont-ils coordonnés avec ceux que va entreprendre la commune dans le cadre de la réfection de la place de Conches ?

M. Biedermann tient à préciser que l'ouverture des soumissions a eu lieu il y a environ 15 jours. Il a lui-même signalé à M. Robyr, secrétaire adjoint, responsable du service technique, que des arbres avaient été abattus en début de semaine et des troncs laissés sur le trottoir. Ce dernier a pris rendez-vous avec le service concerné de l'Etat afin de manifester la surprise de la commune que lesdits arbres aient été abattus sans avertissement préalable. Il y a donc eu un dysfonctionnement dans la coordination des travaux entre l'Etat et la commune.

#### ***8.9 Intervention de M. Riesen***

M. Riesen fait une déclaration acerbe à l'encontre de MM. C. Rivoire, maire, et Biedermann, conseiller administratif.

## **9) Naturalisations**

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission des naturalisations, laquelle présente les trois dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 14 oui et 4 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 13 oui et 4 abstentions

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 13 oui et 3 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.50.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
C. RIESEN

Le Président  
du Conseil municipal  
J.-M. KARR